



# Histoire d'un mur ou l'effondrement d'un mur de la rue de la Gare

La Frette  
S/Seine

Juillet  
2011

## ◆ Construction de la rue de la Gare et des murs de soutènement

La rue de la Gare a commencé d'être réalisée à compter d'une délibération du conseil municipal en date du 5 Août 1897, le maire de l'époque étant Clément Macaire.

Avant cette date et jusqu'au début des années 1900, il n'existait aucune construction sur le « plateau », à fortiori entre la sente de la Berluche et la nouvelle rue de la gare.

Lorsque cette rue a été tracée, on a taillé à flanc de coteau en rompant ainsi la pente naturelle du terrain. La côte en face de la Seine n'était alors qu'un fouillis de rochers, voire de Lilas.

Puis, lorsque les maisons ont commencé à se construire le long de la sente de la Berluche, face à la Seine les constructions ont décaissé le terrain naturel pour créer les sous sols, voire des terrasses.

Les déblais ont en majeure partie été repoussés sur la pente du coteau créant des éboulis menaçants les usagers de la rue de la gare.

C'est pourquoi chacun a dû réaliser un mur de soutien de ces terres instables, d'où la disparité de ces fameux murs et leur non-continuité.

## ◆ Histoire d'un sinistre

**Le 10/05/2008 à 6h du matin,**

alors que Philippe VEDIE est présent, il dort. Il est réveillé par un énorme bruit et constate un immense nuage de poussière et l'effondrement de son mur de soutènement.

*Les proches voisins parleront de  
tremblement de terre.*

Il appelle aussitôt les pompiers qui interviennent rapidement et préviennent la Mairie et la Police

La Mairie contacte aussitôt une entreprise pour faire déblayer les gravats.

**Un délai de deux heures lui a alors été donné pour prendre quelques affaires et partir.  
La maison sera alors fermée pour habitation jusqu'en octobre 2008 (soit pendant 5 mois)**

La construction des murs de soutènement de la rue de la Gare :

Aucun élément formel n'a été retrouvé à ce sujet, le mur de la maison voisine « anciennement famille PESLIER et BURG » se situe après 1914.

D'après les souvenirs d'anciens Frettois, le mur de la maison de la famille BURG a été construit avant celui de la maison de notre sinistré que nous appellerons la maison de « Philippe ».



Construction de la maison de Philippe :

Aucun élément non plus n'a pu être trouvé pour dater la construction de cette maison. Seules les cartes postales permettent de donner une période approximative.

Sur les cartes postales datées de 1910, la maison n'existe pas alors qu'elle figure sur celle de 1930.

### Sommaire :

- Construction de la rue de la Gare et des murs de soutènement
- Histoire du sinistre
- Les agrandissements, l'acquisition de la maison
- Les actions de Tères urgence
- Les actions de la Mairie
- Les actions de Philippe Védie
- Des Frettois qui soutiennent d'autres Frettois, histoire d'un groupe de soutien





## Histoire d'un mur ou l'effondrement d'un mur de la rue de la Gare

La Frette  
S/Seine

Juillet  
2011

### ◆ Les travaux d'agrandissement

**Agrandissement** côté « maison BURG » construction de la salle de bain :

D'après des plans retrouvés sur place ces travaux auraient été faits par le propriétaire Gaston LEVY dit LERY soit en 1939 – 1940



**Agrandissement** côté Sseine : d'après d'anciens Frettois et voisins, la maison disposait d'une coursive côté Seine et celle-ci a été ensuite fermée et rénovée pour agrandissement de la maison. Les murs porteurs de la maison confirment l'existence de cette extension.

### ◆ Mise en sécurité du site

Dès le lendemain du sinistre, sur les conseils d'un voisin, Philippe VEDIE contacte Louis RANGAN pour obtenir un audit technique : Intervention de la société C.DEBAT qui rend son rapport le **14/05/2008**, soit 4 jours après le sinistre :

- La maison est hors danger
- Des travaux de sécurisation sont à faire (étagage pour soutenir la dépendance), barrières de protections ... et remise en service des évacuations d'eaux usées et pluviales

La mairie accepte à réception de ce rapport de suspendre son arrêté de péril, sous réserve :

- De faire les travaux de mise en sécurité
- De n'habiter dans la maison qu'après réalisation des mesures de mises en sécurité
- De n'entrer dans la maison qu'après avoir prévenu les services municipaux.

**Philippe Vedie recherche des entreprises pour faire les travaux mais aucune n'accepte la responsabilité de ce chantier**

**Le 12 juin 2008** : Philippe VEDIE fait alors appel à une autre société, la société SMTP qui exige une nouvelle expertise de RINCENT BTP avant de faire les travaux. Cette expertise confirme la précédente, mais lorsque Philippe VEDIE revient vers l'entreprise SMTP pour faire exécuter des travaux celle-ci n'est plus en mesure de les faire (suite au kidnapping du PDG).

**8 juillet 2008** : Philippe VEDIE contacte plusieurs entreprises dont les Charpentiers de Paris pour faire un devis d'étalement (retenir le reste du mur et la dépendance). Coût 25 191.35 €  
Philippe VEDIE passe commande.

Les travaux seront exécutés **en septembre 2008**.

### ◆ Les propriétaires de la maison :

- Anne CHALLET et son époux Maxime DUBLIN
- Gaston LEVY dit LERY (avril 1939 - octobre 1940)
- André HURTREZ et ses héritiers jusqu'en octobre 1982
- Mr et Mme Marc MOISSET (octobre 1982—décembre 2006)
- **Philippe VEDIE depuis le 21/12/2006 soit 1 ans et 5 mois avant le sinistre**

### ◆ Acquisition de la maison par Philippe VEDIE

Maison achetée le  
21 décembre 2006 :

« Maison à usage d'habitation, comprenant :

Entrée, cuisine américaine, salle à manger, chambre, salle d'eau avec WC  
En rez de jardin : salon avec cheminée, buanderie, cave, WC terrasse et dépendance

Cadastre : Section AD numéro 146, 12 sente de la Berluce, 198 m2 »

Emprunt a été fait auprès de la Société Générale qui a missionné le PACT ARIM pour expertiser la demande et pour la valoriser afin de garantir sa valeur pour l'hypothèque bancaire. Un prêt sur 30 ans est consenti à Philippe VEDIE

Assurance : Contrat d'assurance souscrit à la banque qui a consenti le prêt et auprès de SOGESUR (Maison individuelle, 3 pièces principales, dépendance <50m2)





## Histoire d'un mur ou l'effondrement d'un mur de la rue de la Gare

La Frette  
S/Seine

Juillet  
2011

### ◆ Des actions, des expertises, ...

#### ASSURANCE RC :

◇ Philippe VEDIE apprend que les murs de clôture ne sont assurés qu'au titre de la responsabilité civile. Dans ce cadre son assurance prend alors en charge les mesures de sauvegarde soit :

- ⇒ Remboursement ou paiement direct du déblaiement commandé par la Mairie,
- ⇒ Paiement direct de l'étalement aux Charpentiers de Paris (avec raccordement des eaux usées),
- ⇒ Paiement direct des factures relatives à l'installation et au fonctionnement de feu tricolore pour la circulation.

### ◆ ACTIONS DE LA MAIRIE :

- ⇒ Mise en place d'un arrêté de péril (**mai 2008**)
- ⇒ **Courrier du 23 et 25 juillet 2008** de la Mairie annonçant qu'elle transmet le dossier au tribunal administratif et demande la nomination d'un expert.
- ⇒ **19/02/2009** : Courrier de la Mairie de mise en demeure d'effectuer les travaux de mise en sécurité
- ⇒ **25/03/2009** : Courrier de la Mairie pour prévenir qu'elle dépose une requête auprès du tribunal pour nomination d'un expert. La Mairie donne 10 jours à pour donner suite et informer des mesures qui vont être prises.
- ⇒ **31/03/2009** : Saisine du tribunal administratif qui nomme un expert le 09/04/2009.
- ⇒ **23/04/2009** : rapport de l'expert qui demande au Maire de prendre un arrêté de péril grave et imminent assorti de 4 prescriptions.
- ⇒ **24/04/2009** : Prise d'un arrêté municipal constatant le péril grave et imminent et mise en demeure de sécuriser le terrain et notamment : « *déblayer par tout moyen ces terres jusqu'au sol dur soit 2.5 m de hauteur et à 45° jusqu'à la terrasse bois de la maison dans un délais d'un mois* » + *nettoyer la chaussée et sécuriser par filet ou grillage.*
- ⇒ **11/04/2009** : La mairie prévient le tribunal administratif que l'arrêté de péril ne peut être levé puisqu'une des prescriptions n'est pas réalisée : le déblaiement de la terre à 45° (*Ce qui n'a pu être réalisé puisque aucune entreprise accepte de faire ces travaux, voir paragraphe actions de Philippe VEDIE\**)
- ⇒ **Juillet 2011** : Mise en demeure sous 1 mois de mettre en sécurité et de déblayer l'étalement (soit en plein mois d'août)



### ◆ Autres actions de Philippe VEDIE :

- ◆ **Le 29/09/08** : Philippe VEDIE fait appel à un nouveau bureau d'études qui estime alors les travaux à 250 000 €
- ◆ Depuis le début du sinistre, Philippe VEDIE s'appuie sur son assistance juridique qu'il a souscrit auprès de la MAAF.
- ◆ **En janvier 2009**, par téléphone, son assurance lui propose un arrangement : pour une somme de 40 000 euros, il doit accepter de renoncer à tout recours contre son assurance. Mais il ne reçoit jamais de confirmation écrite de cette proposition.
- ◆ **En février 2009** : il reçoit la mise en demeure de la mairie et est informé qu'elle met le dossier au tribunal administratif.
- ◆ Le conseil juridique de la MAAF conseille alors à Philippe VEDIE de prendre un avocat :  
Avec son avocat : Philippe VEDIE décide d'attaquer l'assurance et de préparer sa défense vis-à-vis du Tribunal Administratif qui a été sollicité par la Mairie.
- ◆ **En avril 2009** : L'expertise SOLER conseil de déblayer le talus à 45°.
- ◆ Philippe VEDIE entame alors des recherches pour trouver des entreprises pour faire ces travaux, plusieurs entreprises acceptent de se déplacer mais refusent de faire les travaux, trop risqués à cause des 45° ou non faisables sans étude de sol préalable.
- ◆ Durant plusieurs mois, Philippe VEDIE contacte en vain des entreprises, la procédure contre l'assurance est en cours et en attente du verdict du tribunal.
- ◆ **En décembre 2009** : le tribunal impose une nouvelle expertise et c'est encore SOLER qui est désigné pour ce travail.
- ◆ **En septembre 2010** : Philippe VEDIE change d'avocat pour en choisir un plus spécialisé dans le BTP.
- ◆ **En octobre 2010** : toujours bloqué par le fait qu'il n'existe pas d'étude de sol, Philippe VEDIE décide de commander et de payer lui-même cette étude (GEOLIA : coût 8000 euros)
- ◆ **Début 2011** Une nouvelle étude est faite par ALLIANCE BTP (coût 6000 euros), basée également sur l'étude de sol et confirme le budget de travaux de 250 000 €

### ◆ Demande de reconnaissance en catastrophe naturelle:

Dans la semaine qui suit le sinistre, Philippe VEDIE fait une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle. Philippe relance en lettre recommandée la Mairie (octobre 2008)

**Le 3 décembre 2008**, la Mairie adresse une demande de renseignements à Philippe VEDIE afin de pouvoir envoyer le dossier.

**Le 5 février 2009** : Le dossier de catastrophe naturelle est enfin envoyé par la mairie à la préfecture

**Juillet 2011** : Annonce du refus de catastrophe naturelle (courrier de la Mairie)



## Histoire d'un mur ou l'effondrement d'un mur de la rue de la Gare

La Frette  
S/Seine

Juillet  
2011

### ◆ Des Frettois qui soutiennent d'autres Frettois, histoire d'un groupe de soutien

Juin 2009 : « le courrier frettois »

A la demande d'un voisin de Philippe VEDIE, Marie-Hélène GOIX est sollicitée pour venir visiter la maison et rencontrer Philippe VEDIE.

Rédaction d'un article dans « Le Courrier Frettois ».

Janvier 2011 :

Marie-Hélène GOIX rencontre Philippe VEDIE qui l'informe qu'il est en recherche de vieilles photos avec son avocat pour reconstituer le passé de la construction

Lors de la réception des vœux du Maire, Marie-Hélène GOIX sollicite au sujet de l'histoire de la maison, Michelle et Daniel LINQUIER. En effet, la maison voisine appartenait à la famille de Michelle LINQUIER et tous deux ont des souvenirs de celle-ci.

Février 2011 :

Daniel LINQUIER se rend sur place pour une réunion concernant l'historique de la construction de la maison des murs de la rue de la gare.

Mars et avril 2011 :

prise de contact avec Louis RANGAN pour lui demander son avis en tant que professionnel du bâtiment sur les possibilités de solutions moins onéreuses.

Mai 2011 :

4 mai 2011 : réunion chez Philippe VEDIE avec :

- ◆ présentation des premières hypothèses de solutions moins onéreuses. Ces études doivent être approfondies et une nouvelle réunion est fixée un mois plus tard pour présentation des travaux
- ◆ réflexion sur la création d'une association à la demande de personnes souhaitant rejoindre le groupe de soutien

25 mai 2011 : réunion sur place, rue de la gare avec la responsable Mission Prévention des Risques de DDT95 (Préfecture) et la directrice des Services de la Mairie de la Frette (réunion organisée le matin à 11h et remplacement de Philippe VEDIE, à sa demande, par Marie-Hélène GOIX, Daniel LINQUIER et Louis RANGAN)

Juin 2011

10 juin 2011 : réunion chez Philippe VEDIE où il est décidé de présenter au Maire les différentes possibilités techniques trouvées par le groupe bénévole qui s'est formé pour aider à trouver une solution.

## le courrier frettois JUIN 2009

### Effondrement de la rue de la Gare

Le 10 mai 2008, le mur de soutènement d'une propriété située entre la sente de la Berluche et la rue de la Gare s'est effondré sur la voirie communale. Une fois les travaux de déblaiement réalisés, le propriétaire des lieux a fait procéder à la pause d'un état par « les Charpentiers de Paris », afin de sécuriser la partie du mur restant. Ces mesures conservatoires ont permis de bloquer toute évolution des mouvements, cependant elles entraînent la neutralisation d'une moitié de la chaussée.

Les travaux qui doivent être réalisés n'incombent pas à la commune de La Frette puisqu'il s'agit d'une propriété privée.

Le propriétaire des lieux, qui doit donc faire exécuter les travaux, se trouve confronté à diverses difficultés, notamment celle de

trouver une entreprise qui veuille bien les réaliser. En effet, les problèmes d'accès, dus à la hauteur et à l'étroitesse du terrain, ne permettent pas le travail au moyen de machines. Cela pose donc de gros problèmes de sécurité pour les salariés de l'entreprise qui devra intervenir.

D'autre part, il est difficile d'estimer de façon précise le coût des travaux nécessaires.

La commune de La Frette a sollicité le tribunal administratif afin qu'une expertise soit réalisée sur les lieux. Outre diverses préconisations concernant la sécurisation du site, l'expert a conclu « qu'il n'existait pas de risques par rapport aux riverains suite au sinistre de mai 2008 et aux travaux à entreprendre dans le futur. » ■

### Témoignage d'une voisine

Il était une fois un rêve, celui de trouver une petite demeure chaleureuse.

Il était une fois une chance, cette petite maison sur les coteaux de la rue de la Gare avec une vue imprenable sur la Seine.

Il était une fois un projet, celui d'acquiescer ce petit havre de paix, un crédit sur 30 ans pour une petite chaumière avec de faibles charges.

Il était une fois la découverte de la vie calme dans ce petit village tellement vert qu'on se serait cru à la campagne à moins de 25 km de Paris.

Il était une fois, une belle journée fleurie aux senteurs du Lilas de mai où la terre se mit à trembler blessant la demeure et les rêves de son propriétaire.

Une blessure dont aucun spécialiste ne trouve vraiment la cause ni bien sûr le remède.

Des hypothèses sont avancées sans garantie et laissant envisager des travaux supérieurs même à la valeur du bien.

Il était une fois un homme prisonnier de cette blessure, un homme qui se trouve endetté avec un rêve qui ne vaut même plus ce qu'il doit encore.

Il était une fois un maire, prisonnier entre ce sinistre, ses obligations et ses valeurs morales et humaines

Il était une fois un petit village tranquille fragilisé par un éboulement, un week-end de printemps.

Mais dans ce petit village comme dans tous les contes de fée, il faut trouver une fin heureuse.

« Dans une commune de la dimension de La Frette, les gens s'adressent à des personnes, pas à des services. Ceux qui sont là depuis longtemps ont su créer des liens entre les autres ce que l'on appelle le tissu social par des liens entre les hommes » (extrait d'un discours de M. Bourdin, en 1993).

Ce tissu social c'est la richesse de notre commune.

Solidarité, entraide, compréhension et émotion doivent continuer à y garder un sens.

**Ce voisin en difficulté demain ce sera peut-être nous.**

Il nous faut maintenant trouver comment l'aider, comment ne pas l'abandonner, comment soutenir la municipalité à ses côtés.

Alors gardons-le en mémoire, parlons-en, cherchons de l'aide, rassemblons nos idées et nos propositions, allions nos forces pour trouver une vraie solution dont notre commune sortira renforcée.

Marie-Hélène Goix ■

Juin 2011 (suite)

20 juin 2011 : réunion avec Mr le Maire avec présentation de nouvelles solutions techniques, exemple :

**Création d'un mur en éléments autobloquants pour un montant de moins d'1/3 du budget issus des expertises (86 000 euros au lieu des 250 000 euros prévus par les expertises)**

Début juillet 2011 : Envoi du CR de réunion à Mr le Maire, Angélique FOURNIAU et au groupe de soutien